

Rapporteur : Mme PRECETTI

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 AVRIL 2025

BILAN ANNUEL DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS
IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE
POUR L'ANNEE 2024

RAPPORT

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2024.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Avril à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 28 Mars 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA, Mme BERTHIER, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. AIT-OUARAZ	à Mme BERTHIER	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme RAFIK	Mme LEMMET	à M. FOYER
M. PASSERON	à Mme PHAM-PINGAL	Mme SALL	à M. HOBEIKA

Conseiller absent : M. PARISIS

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

44 voix POUR
voix CONTRE
04 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Approuve le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2024

ACQUISITIONS :

- Acquisition auprès de Madame LACOUX d'un pavillon sis 6 cité Duval à Antony, parcelle AZ n°135 d'une contenance totale de 215 m², au prix de 215 000 €, acte en date du 24 avril 2024.
- Acquisition auprès de Madame HALBIN d'un pavillon sis 8 cité Duval à Antony, parcelle AZ n°136 d'une contenance totale de 254 m², au prix de 420 000 €, acte en date du 7 juin 2024.
- Acquisition auprès de HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT des voies rue Auguste Renoir, rue Pablo Picasso, rue Maurice Utrillo, rue Dunoyer de Segonzac, parcelles BY n°142 et BY n°146 d'une contenance totale de 5 075 m², au prix de 1€, acte en date du 11 juillet 2024.
- Acquisition auprès de la REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS d'un ensemble immobilier à usage sportif, 6 avenue Raymond Aron, parcelles B n°348, B n°351 et B n°329, d'une contenance totale de 64 320 m², au prix de 16 250 000 €, acte en date du 17 décembre 2024.

CESSION :

- Cession à Monsieur et Mme GAZALET d'une parcelle d'espaces verts de 31 m², sise 17 rue Liénard, parcelle BF n°285, au prix de 9 900 €, acte en date du 6 février 2024.

*Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en date du*

03 AVR. 2025



Le Maire,

[Signature]